



Des modifications sont susceptibles d'être apportées aux aménagements, en fonction des nécessités techniques, administratives et/ou réglementaires.
 Les surfaces, côtes, niveaux intérieurs et extérieurs, les retombées de poutre, faux-plafonds, gaines, équipements sanitaires et formats des carrelages sont figurés à titre indicatif.
 Les appareils ménagers, le mobilier et les végétaux ne sont pas fournis. La surface de chaque pièce est calculée avec son éventuel placard